

PUBLIC

Personnel non électricien devant diriger et/ou surveiller des opérations, des travaux d'ordre non électriques dans un environnement électrique.

OBJECTIFS

Exécuter en toute sécurité les opérations d'ordre non électrique confiées.

Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique,

PRE-REQUIS

Aucun

POSITIONNEMENT

Aucun

DUREE

Durée : 1 jour, soit 7h

EVALUATION DES ACQUIS

- Attestation de formation
- Avis et titre pré-rédigé adressés à l'employeur

MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie, d'étude de cas pratiques, de démonstrations de matériels, de travaux en groupe et de travaux pratiques sur des installations permettant de préparer les stagiaires à leurs activités quotidiennes.

NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION

PROGRAMME

La nouvelle réglementation

Les 4 décrets 2011, les changements importants, Les nouveaux titres d'habilitation.

Les grandeurs physiques élémentaires

Les effets du courant sur le corps humain

Statistiques,
Les risques encourus, phénomène d'électrisation, électrocution,
Principaux effets du courant, la secousse, la contraction, la téτανisation musculaire et la fibrillation cardiaque, les brûlures,
Analyse des mesures des risques, les contacts directs et indirects.

Les zones à risques électriques

Zones d'environnements, de voisinage....

Les niveaux d'habilitation

Principe de l'habilitation électrique, code pénal, la gradation dans la gravité, les responsabilités, évaluation du besoin initial, suivi de l'habilitation, maintien et recyclage, Les titres d'habilitation, les domaines de tension

Les documents applicables

Les moyens de protection

Equipement individuel et collectif

Utilisation des matériels et outillages de sécurité

Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique

Applications pratiques

Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction ; identifier les acteurs concernés ; appliquer les prescriptions de cette habilitation, Définir et mettre en place la zone de travail, Faire appliquer les instructions de sécurité, Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique, Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Evaluation des connaissances théoriques ainsi que du savoir-faire par des travaux pratiques, conformément à la norme NF C18-510